



# E X T R A I T

## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

2015/62

L'an deux mil quinze, le dix-huit décembre, le Conseil municipal de la Commune de MIZOËN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard MICHEL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2015

*PRESENTS* : MM MICHEL Gilbert, BEAUME Hugues, GIRAUD Roger, COING Jean-Pierre, BERARD Guy, VIN Daniel, MIALON Delphine, SEVERAC Pascal.

*ABSENTS* : PINATEL François, GONON Florence.

*Secrétaire de séance* : Monsieur BERARD Guy.

### DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE : COMPTE-RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Mr le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 25 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations,

Le Conseil municipal prend note des décisions suivantes :

*Décision du 30 novembre 2015* : acceptation du devis de la Société « SOLYCOME », 69330 JONAGE, concernant l'achat de deux lanternes.  
Montant de la dépense : 1 110,68 € TTC

*Décision du 1<sup>er</sup> décembre 2015* : acceptation du devis de la Société FIRE & CO, 38480 PONT DE BEAUVOISIN, concernant l'élaboration d'un « plan et consignes incendie » pour la garderie périscolaire.  
Montant du devis : 277,20 € TTC

Acte certifié exécutoire compte tenu de son dépôt en préfecture.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme,

Le Maire,  
Bernard MICHEL

